

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 22 février 2022, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VOGEL Jean-Pierre

Absentes : Erika QUEMENEUR, donne son pouvoir à Annick JACQUET, Magdalena VAN DER GIJF donne son pouvoir à Guy BOUCHAUD

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

1. **Vote du compte administratif 2021**
2. **Affectation du résultat au budget 2022**
3. **Ouverture anticipée de crédit d'investissement avant le vote du budget 2022**
4. **Préparation du budget 2022**
5. **Délibération concernant le CIAS**
6. **Délibération sur le prêt des matériels communaux**
7. **Diverses questions : Visite du sous-préfet le 17 mars 2022, informations sur Cassiopéa, projet sur la lande des âges, prochaines manifestations, point sur les activités (halle, cantou, adressage)**

Autorisation d'ajouter les 3 délibérations ci -après est donnée au Maire.

Répartition des frais d'aliénation de portion de chemins ruraux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les actes notariés d'aliénation de portions de chemins ruraux ont été signés le 17 février chez Me LE TRANOUEZ. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°D2022-05 du 19 janvier 2022 finalisant l'aliénation de portions de divers chemins ruraux. Il informe l'assemblée que les frais d'enquête publique sont à la charge exclusive de la mairie et ne peuvent être récupérés auprès des acquéreurs. Il convient donc de refaire cette délibération.

Il convient maintenant de répartir les frais de géomètre sur l'ensemble des acquéreurs comme prévu par délibération n° 2021-05 du 19 janvier 2022. La somme totale est de 2 082,92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- répartit la somme des frais du dossier d'aliénation comme suit : 260,44 € par portions de chemins aliénés :
 - 260,44 € pour Claire THOMAS, Gilbert VALADE, Annie BOSSELUT et Hugues BARTHE
 - 520,88 € pour COMBY Frédéric ou Sandra et ORIGAMIX
- charge Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes correspondants

Remboursement des frais de revêtement d'un chemin rural aliéné à La Rouye

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a inscrit dans les travaux de voirie 2019 le revêtement d'un chemin rural dont l'aliénation vient d'être signée au bénéfice de M et Mme BARTHE Hugues. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 3000€ HT et il a été convenu que les acquéreurs remboursent à la commune la moitié du montant de ces travaux qui s'élève 1 500,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- dit que la moitié du prix des travaux de revêtement du chemin rural à La Rouye soit 1500,00 € seront refacturés à M et Mme BARTHE Hugues
- charge monsieur le Maire d'établir le titre de recettes correspondant

Augmentation des prix pour le Gîte Le Cantou

Le Maire explique que les prix de notre fournisseur de repas ont augmenté ces dernières années. Il est donc nécessaire d'actualiser nos prix en vigueur pour le séjour avec repas pour ne pas être déficitaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter selon le tableau publié sur le site internet de la Commune le prix en pension complète et en demi-

pension pour le Gîte du Cantou. Ces tarifs pourront être amenés à être révisés en fonction de l'évolution du coût de la vie.

1. Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard LABORIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Guy BOUCHAUD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		79 809,00		73 165,74		152 974,74
Opérations de l'exercice	207 982,99	360 460,60	296 552,30	116 794,76	505 380,29	447 255,36
TOTAUX	207 982,99	440 269,60	296 552,30	189 960,50	505 380,29	630 230,10
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		231 441,61	106 591,80	48 392,00	90 125,93	124 849,81
TOTAUX CUMULES	207 982,99	440 269,60	386 678,23	238 352,50	595 506,22	678 622,10
RESULTATS DEFINITIFS		232 286,61	148 325,73			83 960,88

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2. Affectation du résultat au budget 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard LABORIE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Guy BOUCHAUD, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	232 286,61
Résultat de l'exercice : Recettes - Dépenses	152 477,61
Excédent de fonctionnement reporté	79 809,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	-106 591,80
Solde d'exécution de l'exercice : Recettes - Dépenses	-179 757,54
Résultat antérieur reporté	73 165,74
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-41 733,93
Besoin de financement de la section d'investissement	-148 325,73

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	148 325,73
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	83 960,88

3. Ouverture anticipée de crédit d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2022 et dit que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

CHAPITRE-OPERATION	Crédits votés en 2021	25 % max	Autorisation 2022
2151-11 voirie	108 486,00	27 121,50	27 000,00
2188-53 acquisition matériel	10 000,00	2 500,00	2 500,00
2313-14 meublé tourisme 2	167 234,00	41 808,50	15 000,00
TOTAUX	285 720	71 430,00	44 500,00

4. Préparation du budget 2022

Les gros postes de dépenses prévues sont les suivants :

- Voirie : 50 000€
- Halle associative : 30 000€
- Mairie 98 300€ (auxquels s'ajoutent les 65 000€ mis de côté en 2021), ce qui fera avec le budget 2023 (106 700€) un total de 270 000€ en fonds propres pour financer la nouvelle mairie correspondant au montant annoncé par l'ATD.

L'augmentation prévue des travaux sera compensée par le remboursement de la TVA 50 000€ et les subventions escomptées 120 000€. Le coût total des travaux pourra être supporté jusqu'à 440 000€.

5. Délibération concernant le CIAS

Le Maire rappelle que par délibération n° DE2021-38 du 8 décembre 2021 la municipalité a nommé des représentants pour siéger au conseil d'administration du CIAS créé par le SIAS de Excideuil.

Monsieur le Préfet par courrier du 13 janvier dernier, rappelle qu'un SIAS ne peut créer un CIAS qui ne peut l'être que par un EPCI à fiscalité propre qui dans ce cas élit en son sein les représentants qui siègeraient au conseil d'administration du CIAS créé.

Il convient donc de retirer cette délibération. Le conseil municipal, après avoir ouï le courrier de Monsieur le Préfet annule purement et simplement sa délibération.

6. Délibération sur le prêt des matériels communaux

Le matériel communal était jusqu'alors gracieusement prêté aux agriculteurs. La législation ne nous permet plus de prêter le matériel pour une question de responsabilité et d'assurance. À l'avenir la balayeuse et la raclette seront uniquement utilisées par le cantonnier. Pour rappel, le nettoyage des salissures sur la route incombe à ceux qui l'ont produite. Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

7. Questions diverses

- Visite du sous-préfet le 17 mars 2022 à 15h45. Un diaporama lui sera présenté mettant en avant nos projets en cours et la rénovation de la Mairie ainsi qu'une visite du Cantou.
- Halle associative : Dès cet été, un accueil sous la nouvelle halle sera mis en place par l'intermédiaire d'habitants volontaires de la commune avec vente de boissons et petite restauration. Des primeurs et produits locaux pourront être vendus sur place. Les personnes intéressées pourront se rapprocher des intervenants.
- Adressage et numérotation quasi terminés. Seules deux remarques mineures concernant les appellations ont été faites.
- Projet de la lande des âges : La signature de l'achat a été reportée, faute de réception des documents SAFER par le Notaire lors du RDV de février. Après la signature, une commission dédiée à ce projet sera créée pour définir les actions en concertation avec le CEN et de manière générale sur la vision communale pour la préservation du site.
- Un projet touristique à l'étang de Born (Guinguette, accueil touristique et hébergement à l'image du projet de Rouffiac) est en cours de préparation piloté par le Conseil départemental. Guy BOUCHAUD est chargé de la supervision du projet.
- Ukraine : De nombreux dons ont été déposés en Mairie. Le Conseil Municipal remercie les donateurs.
- Des projets éoliens sont en réflexion sur la CCILAP. Deux projets photovoltaïques sur la CCILAP : Essendieras et St-Jory-Las-Bloux (demandes anciennes). Celui du Causse de l'Isle est en attente d'une réponse de dépollution du ministère des armées. Les demandes en cours notamment sur notre Commune ont été refusées par la CCILAP (en charge du PLUi).
- Informations sur Cassiopéa : Association proposant une prestation d'assistance à la personne (télé-assistance) est un acteur subventionné par le Département. C'est un service payant pour les particuliers (env 30€/mois). Nous avons réalisé une évaluation des besoins sur la Commune pour savoir si cette association pourrait bénéficier d'un soutien communal. Il semble que nos habitants bénéficient déjà d'un réseau d'entraide. Nous communiquerons donc les informations sur cette prestation de service mais il ne s'agit pas d'imposer le recours à un service. Par ailleurs, notre adjointe Annick Jacquet reste régulièrement en contact avec les personnes isolées. Les informations que nous avons pu collecter concernant cette association nous invitent à penser qu'il s'agit d'un acteur sérieux.
- Prochaines manifestations à Saint-Mesmin :
 - 3 avril : rallye alpine
 - 10 et 24 avril : élections présidentielles
 - Marchés de Nuits 20/07 et 10/08 : animés par Nathalie LEGAY – exposants habituels. Appel aux bénévoles dans le prochain Bulletin. Nous clôturerons les soirées à minuit.
 - La Troupe du Saut Ruban se produira le 2 avril à Clairvivre et le 30 avril à Beyssenac.
- Réseau d'eau : Problème d'émissions de CVM sur nos canalisations datant d'avant les années 1980. Les émissions ont lieu lors des fortes températures et lorsque l'eau est longtemps en contact avec les tuyaux. Des prélèvements vont être mis en place à la Rouye, au Belleu et à la Forêt Noble (4 prélèvements). Une simple aération de l'eau avant consommation suffit à évacuer ce gaz.

La réunion s'est terminée à 22h15.